



Institut des Ressources Industrielles

ATTESTATION D'APTITUDE DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 543-106 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article R. 543-106 du code de l'environnement, l'organisme évaluateur **AFPI rhodanienne** atteste que l'opérateur,

Mickaël CATTIN

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

Catégorie I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Fait à Lyon le 01/10/2012

Fabien HOUEVILLE
Responsable du Pôle Génie Energétique

Association de Formation Professionnelle de l'Industrie rhodanienne

10, bd Edmond Michelet - BP 8051 - 69351 LYON cedex 08 (France)

Tél. +33 (0)4 78 77 05 00 - Fax +33 (0)4 78 77 05 25

www.iri-lyon.com - afpi@afpi-cfai.com

SIRET : 411 581 374 00013

Institut des Ressources Industrielles

